

Affiché en mairie le 8 décembre 2004

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2004

L'AN DEUX MILLE QUATRE, LE 3 DECEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M. le maire le 27 novembre 2004, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Étaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire ; M^{me} RUEL, MM. PELLETIER, adjoints ; MM. BOUVIER, BALLAND, maires-délégués ; M^{mes} ROBIN, RANC, DUCRET, MM. THOMASSIN, DEHAN, VOILLEQUIN, M^{lle} DIOT, conseillers municipaux.

Excusés : M. DELIN, adjoint, M^{me} GERARD, maire-délégué, M^{lle} BROCHOT (procuration à M. Voillequin), MM. RACLOT, Patrick GALLISSOT, conseillers municipaux.

Absent : M. HERBERT, conseiller municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures trente-quatre.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M^{me} DUCRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2004.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 1 Approbation du tarif d'abonnement à la médiathèque.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 2 Approbation de l'adhésion des communes de Dommarien et Bourg au Syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du pays de Langres.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°3 Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des branchements d'eau potable.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 4 Marché contrôles divers pour l'assainissement. Approbation de l'offre et engagement de l'entreprise.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 5 Marché étude à la parcelle. Approbation de l'offre et engagement de l'entreprise.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 6 Marché pour le remplacement de conduites d'eau sous domaine public communal. Approbation de l'offre et engagement de l'entreprise.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 7 Approbation de l'acquisition d'une assurance dommages-ouvrage pour l'extension de l'école.

Adopté par 11 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 3 DECEMBRE 2004 A VINGT-DEUX HEURES VINGT-CINQ.

Le maire,